Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212902100-20251218-DELIB20251202-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Vendredi 12 décembre 2025 **Date de publication :** Mercredi 24 décembre 2025 **Membres :** *En exercice :* 23 *Présents :* 20 *Votants :* 23* *Pour :* 23 *Abstention :* *Contre :* **Délibération N° :** 2025 12 02	Le jeudi dix-huit décembre deux mil vingt-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire *Etaient présents* : MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, LE SCANF David, CRENN Nadia, MOIGNE Pascale, MARC Anne-Hélène, BOULAIRE Véronique, KERMOAL Morgane, LE GALL Gisèle, LE GALL Sandra, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, ALLAIN Michel, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, LERROL Nicolas *Secrétaire de Séance* : Véronique BOULAIRE **Absents excusés* : Mariannick Judeau (pouvoir donné à Marie-Christine Pichon), Philippe Guillerm (pouvoir donné à Philippe Bras), Stéphane Philip (pouvoir donné à Nicolas Cadiou)

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi quinze septembre deux mil vingt-cinq

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

APPROUVENT le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi quinze septembre deux mil vingt-cinq.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le jeudi dix-huit décembre deux mil vingt-cinq

Véronique BOULAIRE, Secrétaire de Séance

Gilbert MIOSSEC, Maire

MAIRIE DE PLOUVORN Finistère

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3, Contour de la Motte – 35044 Rennes Cédex – ou par l'application « Télérecours Citoyens » accessible à partir du site wwwtelerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication